



Lyon, le 11/12/2015

Compte rendu de l'entrevue « sécurité » avec le DISI

A notre demande nous avons été reçus par le DISI le 7 décembre.

Nous avons demandé cette entrevue au directeur parce que nous attendions de lui la déclinaison locale du plan d'action national présenté aux OS fin novembre. Nous souhaitons aussi lui poser des questions d'actualité sur des mesures de sécurité défaillantes dans certains établissements ainsi que sur des initiatives récentes complètement déconnectées de l'évolution de la situation depuis les attentats du 13 novembre 2015.

La direction a rappelé les grands principes de sécurité qui prévalent pour les sites dont elle est responsable. Ceux-ci ne sont pas considérés comme sensibles puisqu'ils n'accueillent pas de public. De plus les sites de la DISI ne sont pas considérés comme prioritaires par rapport aux mesures de sécurité prises par les préfets. Nous ont également été rappelées les différentes mesures de sécurité en matière d'informatique. Les modalités actuelles du plan Vigipirate ont été précisées.

Sur nos sites, il s'agit de pratiquer la maîtrise des accès, notamment par le biais de la vidéo-surveillance (rebaptisée vidéo-protection). Le tout bien évidemment sans sombrer dans la psychose ...

Les agents de la DISI doivent être attentifs à leur environnement, et, notamment, en veillant à ce qu'aucune personne non autorisée s'introduise derrière eux dans un site lorsqu'ils arrivent ou partent.

Pour les collègues des CID, qui ont souvent les mains prises par le matériel transporté, il est demandé d'être particulièrement vigilants s'ils doivent bloquer des portes en position ouverte. Lors des interventions sur des sites non DISI, c'est aux directions de ces sites qu'il appartient de prendre en compte leur présence en cas de risque.

A notre demande, il a ensuite été fait un tour d'horizon des différents ESI afin d'évaluer les mesures de sécurité les entourant.

St-Hippolyte à Lyon regroupe la DISI, l'ESI Part-Dieu et l'ESI Lumière. Son accès est de longue date réglementé et n'appelle pas de commentaires particuliers.

L'ESI Meyzieu a par contre récemment connu des évolutions de la surveillance sur lesquelles les agents du site nous ont interpellés :

la DISI a décidé de mettre fin au contrat privé de gardiennage de jour qui impliquait la présence d'un gardien sur le site pendant la journée. A compter du 1er décembre c'est en effet le personnel administratif du site, en plus de son travail habituel, qui doit assurer la surveillance des accès à travers un dispositif de vidéo-surveillance modernisé par le rajout de caméras, une augmentation du nombre de postes de visionnage sur le site de Meyzieu, et le report des images sur les écrans d'accueil de St-Hippolyte.

Nous avons fait part à la direction des inquiétudes du personnel face à cette tâche, particulièrement anxiogène dans la période.

La DISI nous a répondu qu'elle estimait que la nouvelle vidéo-surveillance permettait au contraire de renforcer le dispositif actuel et d'en augmenter la sécurité. Pour elle, le gardien, qui n'avait pas fonction de vigile, n'est plus nécessaire en journée et n'apportait pas de plus-value sur le site.

Nous avons répondu que pour les agents du site la date de mise en application de cette nouvelle mesure, décidée depuis quelques-temps déjà, constituait un mauvais hasard puisqu'elle venait télescoper une actualité tragique.

Notre incompréhension repose également sur le fait qu'un certain nombre de sites de la DRFIP 69, situés à proximité de Meyzieu, se sont vus allouer des vigiles pour assurer la sécurité de leurs accès. Ces mesures ne sont sensées rien coûter à la DRFIP 69 puisque, d'après le Président de la République, « Le pacte de sécurité doit primer sur le pacte de stabilité ».

Nous avons donc demandé au directeur de prendre des mesures dans ce sens et de remettre cette réforme à plus tard. Sa réponse consiste à penser que la sécurité du site a donc été améliorée. De plus, selon lui les vigiles sont réservés aux sites accueillant du public, et ne peuvent donc être utilisés à Meyzieu.

Nous ne pouvons qu'être en désaccord avec ces affirmations d'autant que la récupération de compétences de surveillance se fait à emploi constant sur le site de Meyzieu mais également sur celui de Saint-Hippolyte. Sur ces 2 sites nous sommes convaincus que dans les conditions actuelles, cette nouvelle mission devrait être accompagnée de la création de 2 emplois. De plus, nous estimons que si le pays est bien en état de guerre, ce n'est pas aux agents en poste, occupant des fonctions de secrétariat ou d'accueil, d'exercer des missions de gardiennage. Cette mesure n'est qu'économique, il s'agit basement de gagner de l'argent sur les frais de sécurité, et l'administration ne s'en cache pas.

La mesure a été décidée dans une situation donnée, d'une relative sérénité, et elle est appliquée dans une situation complètement différente. Nous estimons que ses modalités d'application devraient, pour le moins, tenir compte de cette évolution.

En conclusion sur Meyzieu, le directeur a précisé qu'il était possible d'aménager les horaires du gardien nocturne pour qu'il commence plus tôt ou finisse plus tard, suivant des besoins ponctuels.

Nous sommes convaincus que les collègues de l'ESI Meyzieu ne devront pas hésiter à demander une couverture maximum des amplitudes horaires par le gardien. Nous sommes convaincus que la DISI doit prendre des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité du site pendant l'état d'urgence.

Les cas des ESI de Grenoble et Dijon ont ensuite été évoqués.

Dans ces 2 cas, des problématiques d'accès et de cohabitation avec le public ont été évoquées. Dans ces 2 cas la DISI s'est engagée à se mettre en rapport avec les responsables sécurité des 2 directions concernées puisque ces 2 bâtiments sont gérés par les DR et DDFIP locales.

Une fois de plus nous avons relevé l'incohérence de ces « hébergements extérieurs » où les gestionnaires de sites ne sont pas de la même direction que la majorité des agents de ces sites.

Conformément aux engagements pris par le DG, le directeur nous a confirmé que les différentes dispositions de sécurité évoquées lors de cet entretien informel nous seront présentées en CTL et CHS-CT.

Nous resterons vigilants sur l'application réelle de toutes ces mesures par l'administration.